

## ▷ DIVERS



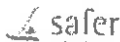
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES  
SERVICE VILLE ET URBANISME DURABLES - 16 JUIN 2015

### COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE EXTRAIT DE L'ARRÊT DU 21 AVRIL 2015 (N° 14MA01166 - 4<sup>ème</sup> CHAMBRE)

Réunie le 21 avril 2015, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a annulé la décision rendue le 15 janvier 2014 par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial autorisant, sur la commune de Pépomas, la création d'un ensemble commercial « VILLAGE DE MARQUES » de 13,821 m<sup>2</sup> de surface totale de vente.  
Cet arrêt condamne l'Etat et la SAS PEGOMAS ROUTE D'AZUR à verser à la commune de Cannes la somme de 1.500 euros (mille cinq cents euros) chacun au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.  
Cet extrait sera publié dans les journaux « Avenir Côte d'Azur » et « Nice-Matin » et inséré à son recueil des actes administratifs de la Préfecture.  
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Le secrétaire général, Frédéric MAC KAIN.



### APPEL DE CANDIDATURES

PUBLICATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 141-1, L. 141-3 ET R. 142-3 DU CODE RURAL.  
La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur entreprend l'étude de la rétrocession des biens ci-après désignés.  
Commune de GATTIÈRES: 35 a 25 ca - La grave de notre dame: D-1826[436]  
Classification dans un document d'urbanisme: PL-U- Zone A - Zone rouge PPR Inondation  
Commune de PEILLE: 60 a 18 ca - Chemin de virounours: B-346 Lots 4 et 5- Virounours: B-356  
Classification dans un document d'urbanisme: P.O.S- Zone Nca  
Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE: 10 ha 82 a 25 ca - La blaïque: B-342(F1)-342(F2)-347  
Classification dans un document d'urbanisme: P.O.S- Zone Ndc - PPRI Rouge  
Commune de LA TOUR: 22 a 53 ca - La para: E-935[158]  
Classification dans un document d'urbanisme: R.N.U

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 03/07/2015 à l'adresse ci-dessous ou des compléments d'information pourront être obtenus:  
SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5<sup>ème</sup> Etage 66 - 68, Route de Grenoble CS 93254 06206 NICE Cedex 3. Tél. 04.88.78.00.06.  
NICE, le 15 juin 2015

### AVIS

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
COMMUNE DE TOURRETTE-LEVENS

#### MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION

DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN  
La modification du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de Tourrette-Levens mouvements de terrain approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2014 a été prescrite par arrêté préfectoral du 29 mai 2015. La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer le projet de modification.  
Le projet de modification porte sur le risque de mouvement de terrain.  
Conformément à l'arrêté préfectoral n°CE-2015-93-08-04, la modification de ce PPR n'est pas soumise à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement.  
Dans le cadre de la présente prescription, le dossier de projet de modification du PPR sera mis à la disposition du public en mairie de Tourrette-Levens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 26 octobre 2015 au 27 novembre 2015. Le public pourra formuler ses observations dans le registre déposé à cet effet durant les horaires d'ouverture de la mairie.  
Pour toute information relative à la modification du PPR, il convient de se rapprocher de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, pôle risques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147 boulevard du Mercantour - 06289 Nice Cedex 3. De plus, le dossier de projet de modification sera consultable et téléchargeable pendant la période de mise à disposition au public, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante:  
www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques  
L'arrêté de prescription de la modification du PPR est consultable en mairie de Tourrette-Levens, au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur et au pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer, au centre administratif départemental à Nice.

## ▷ VIE DES SOCIÉTÉS

OROLIA  
Société anonyme au capital de 16.920.268 euros  
Siège social : 2405, Route des Dolines, Bâtiment Drakkar 2  
06560 Valbonne Sophia-Antipolis  
492 370 622 RCS Grasse

### AVIS D'OFFRE PUBLIQUE

DE RACHAT D'ACTIONS PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 500.000 ACTIONS OROLIA EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL SOCIAL  
Suivant délibérations de son conseil d'administration en date du 28 avril 2015, de l'Assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires en date du 15 juin 2015 et de son conseil d'administration en date du 15 juin 2015, Orolia a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions de la Société auprès de ses actionnaires dans le cadre d'une offre publique de rachat en vue de leur annulation, en application des articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce. L'offre publique de rachat sera effectuée au prix de 15 euros par action, payable en numéraire et porte sur un maximum de 500.000 actions de 4 euros de nominal chacune. Le capital social serait en conséquence réduit au maximum à hauteur de 2.000.000 euros.  
Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2015 relatif à l'opération a été déposé au greffe du tribunal de commerce le 16 juin 2015. Le délai d'opposition des créanciers courant à compter de cette date pour une période de vingt jours calendaires, ceux-ci ont jusqu'au 6 juillet 2015 inclus pour former opposition à la réduction du capital.  
L'offre publique de rachat déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers sera ouverte du 23 juin au 16 juillet 2015 inclus.  
Les ordres d'apport à l'offre publique de rachat devront être transmis par les actionnaires à leurs intermédiaires financiers, au plus tard le dernier jour de l'offre publique de rachat, étant précisé que ces ordres d'apport pourront être révoqués à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre publique de rachat, date au-delà de laquelle ils deviendront irrévocables.  
Les actions Orolia inscrites au nominatif pur dans les registres d'Orolia devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'offre publique de rachat, à moins que leurs titulaires ne demandent la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour répondre à l'offre publique de rachat, les titulaires d'actions Orolia inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société devront demander dans les meilleurs délais la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur.  
Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'offre publique de rachat serait supérieur au nombre d'actions visées par l'offre publique de rachat, il sera fait application des mécanismes de réduction usuels dans le cadre de ce type d'opération. Ainsi, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire et titulaire, conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de commerce.  
Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la date de publication du résultat de l'offre publique de rachat, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.  
Les éventuels frais dus par les actionnaires apportant leurs actions à l'offre publique de rachat ne seront pas pris en charge par la Société. Les actions présentées à l'offre publique de rachat doivent être libres de tout gage, nantissement, ou restriction de quelque nature que ce soit.  
Le paiement du prix de 15 euros par action interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'offre publique de rachat selon le calendrier publié par Euronext Paris.  
Banque Degroof France SA agit en tant qu'établissement présentateur de l'offre publique de rachat portant sur les actions Orolia et garantit les engagements d'Orolia au titre de l'offre publique de rachat. La centralisation de l'opération sera assurée par Euronext Paris.  
L'offre publique de rachat a fait l'objet d'une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers en date du 28 mai 2015. Cette décision emporte visa de la note d'information d'Orolia sous le numéro 15-229 en date du 28 mai 2015.  
La note d'information et le document contenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Orolia sont disponibles sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et d'Orolia (www.orolia.com) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de: Orolia, Bâtiment D, Bureau D204, 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne Sophia-Antipolis.  
Banque Degroof France SA, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

### LES PENDILLONS

Société civile Immobilière au capital de 366.500 euros  
Siège social : 1418 Avenue Marcel Pagnol 06610 LA GAUDE  
430 971 282 RCS GRASSE

### AVIS DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 juin 2015 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 366.500 euros à 180.580 euros par rachat et annulation de 48 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :  
Le capital de fondation est fixé à 366.500 euros.  
Il est divisé en 100 parts sociales de 3.665 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.  
Nouvelle mention :  
Le capital est fixé à 180.580 euros.  
Il est divisé en 52 parts sociales de 3.665 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Tout égal au nombre de parts composant le capital social : 52 parts.  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Grasse.  
Pour avis. La Gérance.

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2015, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination Sociale : CJP (CAROLINE JONATHAN PARDINI).  
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
Capital social : 1.000 €.   
Siège social : 3 rue de Crappera, 06540 BREIL SUR ROYA.  
Objet social : restauration traditionnelle sur place et ou à emporter, lounge, salon de thé  
Président : M<sup>me</sup> CHRISTEL BONNOT demeurant BD BARRIGLONE, 06380 MOULINET.  
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.  
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.



### AVIS

La société MAISON FAMILIALE DE PROVENCE vous informe de la tenue de son Assemblée Générale le 26 juin 2015 à 9 h. au 5, Rue MENPENTI - 13010 Marseille.  
Un dossier vous sera remis sur demande faite à MFP - 72 avenue de Toulon - 13006 Marseille.

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 8 juin 2015 par M<sup>r</sup> Charles-Edouard BOURGET, Notaire à PARIS (75008) - 140, boulevard Haussmann, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination Sociale : BDL SUFFREN.  
Forme : Société civile.  
Capital social : 320000 €.   
Siège social : 1605, avenue du Général Garbay, 06210 MANDELIU  
Objet social : Acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un appartement sis à PARIS 15<sup>ème</sup>, 114, avenue de Suffren.  
Gérance : M. Eric BONNEL DE LONGCHAMP demeurant 2/3 Soi Patanasin, Nanglinchee Road Tungmahamek, Khet Sathorn, 10120 BANGKOK, THAILANDE.  
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

### GALIAN

### AVIS

Société de caution mutuelle, 89, rue de la Boétie, 75008 Paris, fait savoir que les garanties dont bénéficie : PM IMMOBILIER, 168, route de Nice, 06800 Cagnes-sur-Mer, sociétaire N° 25708 T, disposant de la succursale située :  
- 8, cours du 11 Novembre, central Plaza, 06800 Cagnes-sur-Mer, France.  
Au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 17 novembre 2003 ;  
Au titre de la gestion immobilière depuis le 17 novembre 2003.  
Visées par la loi du 2 janvier 1970, prendront fin trois jours après la publication du présent avis.  
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de Galian, dans les trois mois de cette insertion.

**Keno** jeu de hasard **avis**

Tirages du **JEUDI 18 JUIN 2015**

1 5 8 9 13 16 17 21 24 28  
30 35 38 51 54 55 62 65 67 69

**X MULTIPLICATEUR**  
x 2

**JOKER**

Résultats et Informations :

4 5 8 9 17 19 21 22 24 32  
35 37 42 43 47 53 56 58 59 67

**X MULTIPLICATEUR**  
x 4

**JOKER**

Les numéros gagnants sont indiqués en rouge. \* Multiplier possible en Jouant Différent. Les gains sont gagnés par les joueurs qui ont joué les numéros gagnants. \* Jouer responsable. DÉPENDANCE, ISOLEMENT. APPELÉ LE 19 24 18 43 13 \*appel n°p 1000000000

# TOUS LES JOURS dans votre journal un cahier GRATUIT différent !



LUNDI  
l'économie



MARDI  
l'immobilier



MERCREDI  
les sorties



JEUDI  
la conso



VENDREDI  
l'auto moto



SAMEDI  
la santé



DIMANCHE  
les sports

nice-matin UN QUOTIDIEN... ET BIEN PLUS ENCORE !